

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 09537
Numéro SIREN : 532 478 724
Nom ou dénomination : 72 FAUBOURG ST HONORE BUSINESS CENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt 60409

72 FAUBOURG ST HONORE BUSINESS CENTRE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 €
Siège social : 72 Rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS
RCS PARIS N° 532 478 724
ci-après la « **Société** »

PROCES-VERBAL
DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU

la Société REGUS PARIS
Société par action simplifiée,
ayant son siège social 72 rue du faubourg Saint Honoré à 75008 PARIS,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 390 144
475
représentée par Madame Lynsey BLAIR, en qualité de Président,

Associée unique,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le capital social était entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social d'une somme de 7.645,18 €, pour le porter de 1 € à 7.646,18 €, par augmentation de la valeur nominale de l'unique part sociale qui passe ainsi de 1 € à 7.646,18 €.

Les apports seront à libérer intégralement en numéraire par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société lors de la souscription à l'augmentation de capital.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital et déclare libérer en intégralité le montant de son apport, à savoir la somme de 7.645,18 € par compensation à due concurrence de cette somme avec une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société.

Puis l'associé unique constate qu'il résulte de l'arrêté de créances en date de ce jour établi par la gérance qu'il est titulaire d'une créance certaine, liquide et exigible sur la Société d'au moins 7.645,18 €.

En conséquence, l'associé unique constate :

- qu'il a souscrit intégralement à l'augmentation de capital de 7.645,18 € ;
- qu'il s'est libéré en totalité du montant de son apport par compensation à due concurrence de 7.645,18 € avec une créance certaine, liquide et exigible de même montant détenue sur la Société ;
- et qu'en conséquence, l'augmentation de capital est régulière et définitivement réalisée.

TROISIEME DECISION

Suite à la réalisation de l'augmentation de capital décidée supra, l'associé unique décide de réduire le capital social d'une somme de 7.645,18 € par résorption des pertes d'un montant de 2.645,18 € (affectées par l'associé unique au compte report à nouveau négatif) et par affectation du solde à un compte prime d'émission dit « indisponible » sur lequel sera imputé à due concurrence les pertes qui seront constatées dans les comptes clos au 31/12/2023 ainsi que les éventuelles pertes constatées lors des exercices postérieurs.

Le capital passe ainsi de 7.646,18 € à 1 €.

Cette réduction de capital est réalisée par réduction de la valeur nominale de l'unique part sociale qui passe ainsi de 7.646,18 €, après augmentation, à 1 € après réduction.

En conséquence, l'associé unique constate la réalisation régulière et définitive de la réduction de capital ce jour.

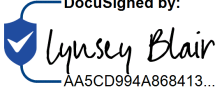
QUATRIEME DECISION

Suite aux décisions qui précèdent, l'associé unique constate que les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié du capital social conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

DocuSigned by:

AA5CD994A868413...

La société REGUS PARIS
Lynsey BLAIR